



Avril 2013

Bulletin d'information publié par l'Ambassade Royale du Cambodge  
4, rue Adolphe Yvon, 75116, Paris. Tel: 01.45.03.47.20 Fax: 01.45.03.47.40  
E-mail: arc.paris@mfa.gov.kh – Site: www.ambcambodgeparis.info

Année 15  
Numéro 143

## Diplomatie

### Déplacement de Bertrand Delanoë au Laos et au Cambodge à l'occasion du 75ème bureau de l'AIMF

Bertrand Delanoë, accompagné de Pierre Schapira, adjoint chargé des relations internationales, des affaires européennes et de la francophonie, s'est rendu le 1er avril à Vientiane (Laos) pour présider la réunion du 75ème Bureau de l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF). Le maire de Paris a poursuivi son voyage à Phnom Penh du 2 au 3 avril, ville avec laquelle Paris partage une longue histoire de coopération.

Le Maire de Paris a rencontré à Phnom Penh le gouverneur et les autorités du pays pour faire le point sur la coopération bilatérale entre les deux villes capitales. L'accord noué depuis plus de 20 ans a permis d'accompagner Phnom Penh dans toutes les étapes successives de son développement (urbanisme, transports, espaces verts, etc.) grâce à des projets d'assistance, de formation et d'expertise. Paris a également soutenu le finance-

ment d'un programme de branchements sociaux de la Régie des Eaux de Phnom Penh à hauteur de 50 000€ depuis 2010. Dans le domaine culturel, via sa convention avec l'Institut français, Paris soutient depuis 2004 le centre de ressources audiovisuelles BOPHANA, créé par le cinéaste cambodgien Rithy Panh. Ce dernier est très impliqué dans le travail de mémoire relatif à la période des Khmers rouges. Cette aide, qui se monte à plus de 120 000€ au total, a permis d'aménager la salle de projection collective nommée "Paris-Eden Cinéma", et de financer le projet

photographique destiné à collecter la mémoire de la ville de Phnom Penh.

Lors de son passage au Cambodge, le maire de Paris s'est également entretenu avec le Premier ministre Hun Sen. Au cœur des discussions, la coopération entre les deux capitales mais également le soutien de l'AIMF au développement des villes cambodgiennes. A cet égard, l'AIMF a soutenu des projets de modernisation des services municipaux et les équipements publics à Phnom Penh, pour un total de plus de 1,5 million d'euros. Parmi les autres réalisations de l'AIMF, une étude

## SOMMAIRE

⇒ **Conflit Thaïlande-Cambodge:** p2 et p7

⇒ **Coopération:** - Départ de 152 casques bleus au Soudan du Sud . p3

⇒ **Économie:** - Prévission de croissance de 7% au Cambodge. p4

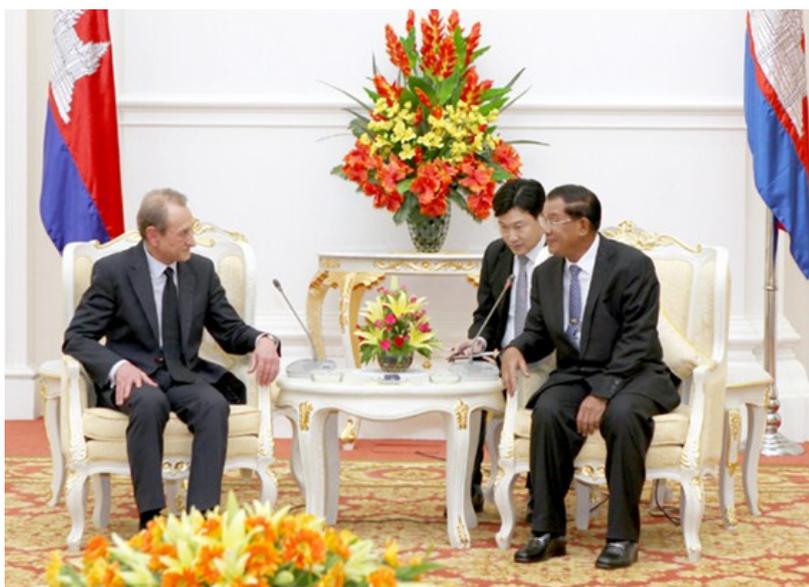
⇒ **Culture:** - Réunion du Comité du Patrimoine Mondial de l'Unesco. p5

- Les Apsaras sont de retour. p6



sur l'extension de l'alimentation en eau potable et la réhabilitation du patrimoine de Kampot, ainsi que l'accompagnement de Siem Reap dans le développement de son action en faveur du tourisme.

Un entretien a également eu lieu avec S.M. le roi Norodom Sihamoni. Ce fut l'occasion, pour le maire, d'évoquer avec ce grand francophile, à la fois Grand-Croix de la Légion d'Honneur et membre associé étranger de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, l'engagement de Paris et de l'AIMF dans la transmission des valeurs universelles aux générations futures, et le travail de mémoire en cours au Cambodge.



Phnom Penh, 3 avril 2013 : Le Premier ministre Hun Sen reçoit le Maire de Paris, Bertrand Delanoë, également président de l'Association internationale des Maires francophones. (Photo AKP)

**Diplomatie...** (suite de la page 1)

### **Entretien entre le Premier ministre cambodgien et son homologue chinois**

Samdech Hun Sen s'est entretenu le 8 avril à Pékin avec son homologue chinois Li Keqiang, selon l'Agence chinoise d'information Xinhua.

Lors de l'entretien, Li Keqiang a souligné que la Chine et le Cambodge étaient de vrais amis et de bons partenaires. Il a exhorté les deux parties à renforcer la communication afin de mener à bien le plan d'action sur la coopération de partenariat stratégique global Cambodge-Chine.

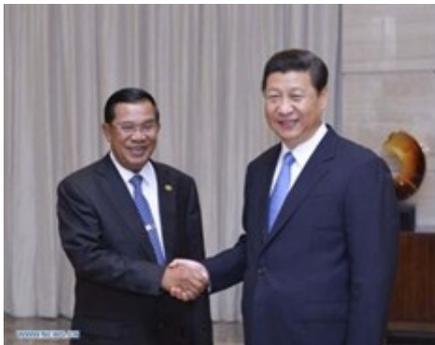
À l'issue de cet entretien bilatéral, les deux dirigeants ont assisté à une cérémonie où huit documents de coopération ont été signés.

La délégation cambodgienne conduite par le Premier ministre Hun Sen était arrivée à Pékin après 3 jours la province chinoise de Hainan où se tenait la session annuelle 2013 du Forum asiatique à Bo'ao. *AKP*

\* \* \* \* \*

### **Le président chinois salue les relations entre la Chine et le Cambodge**

Les relations entre la Chine et le Cambodge sont devenues un modèle de coexistence amicale et de coopération étroite entre pays, a déclaré le 7 avril le président chinois Xi Jinping, lors du Forum de Bo'ao pour l'Asie.



La Chine et le Cambodge sont de bons voisins, des amis, des partenaires et des frères, a affirmé M. Xi, lors de sa rencontre avec le Premier ministre cambodgien Hun Sen, en marge de la

Conférence annuelle du Forum de Bo'ao pour l'Asie, à Bo'ao, dans la province insulaire de Hainan (sud).

La Chine accorde une grande importance aux relations entre les deux pays, a indiqué M. Xi, ajoutant que la Chine soutenait les efforts déployés par le Cambodge pour maintenir sa stabilité, se développer de manière indépendante et améliorer les conditions de vie de sa population.

Selon Xi Jinping, la Chine renforce son soutien au Cambodge dans le domaine de la construction d'infrastructures.

Les deux pays ont décidé d'établir un comité de coordination intergouvernemental pour mettre en œuvre le plan d'action sur le partenariat global de coopération stratégique sino-cambodgien et faire progresser la collaboration bilatérale dans tous les domaines, a précisé Xi Jinping.

La partie chinoise travaillera avec le Cambodge pour promouvoir les relations de la Chine avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

Le Premier Ministre Hun Sen a indiqué pour sa part que le Cambodge s'engageait à assurer la stabilité et le développement de la nation et souhaitait renforcer son partenariat global de coopération stratégique avec la Chine. *Xinhua*

### **Justice**

#### **Conflit**

### **Thaïlande-Cambodge**

*En attendant que la Cour Internationale de Justice se prononce*  
**Les "environs" du temple de Preah Vihear : jusqu'où ?**

Du 15 au 19 avril, la Cour Internationale de Justice (CIJ), à La Haye, devait entendre les arguments du Cambodge et de la Thaïlande à propos de la requête introduite par Phnom Penh en vue d'obtenir une interprétation de l'Arrêt de 1962 qui attribue au Cambodge la souveraineté du temple et de "ses environs en territoire cambodgien."

Jusqu'où s'étendent ces "environs"? Telle est la question posée par le Cambodge qui s'appuie sur les motifs de l'Arrêt de 1962 pour considérer que la carte sur laquelle la CIJ s'est appuyée pour décider de la souveraineté du temple est la seule base possible pour

en décider. Une carte qui fut acceptée par la Thaïlande de manière continue pendant des décennies.

Une carte seulement remise en cause lorsque les éléments les plus nationalistes de Thaïlande sont arrivés au pouvoir suite au coup d'Etat militaire de 2006. Une remise en cause qui s'est traduite par des actes de guerre qui ont justifié la démarche cambodgienne auprès de la CIJ.

Deux semaines avant la procédure orale, les deux pays ont échangé leurs arguments par le biais d'une procédure écrite qui s'est déroulée tout au long des deux années écoulées.

Les arguments avancés par la Thaïlande montrent à quel point ce pays n'a jamais vraiment accepté l'arrêt de 1962. Tout au long de près de 1.700 pages d'arguments et de documents, la Thaïlande a tenté en fait de rouvrir le dossier de 1959-1962, comme si un Arrêt de la CIJ n'avait pas l'autorité de la chose décidée, et ne pouvait être remis en question. Les documents thaïlandais, sur un ton où l'arrogance et le sarcasme dominant, réfutent le principe même de la demande en interprétation. Alors que les deux pays ne sont manifestement pas d'accord depuis 1962 sur le sens à donner aux termes de l'arrêt relatifs aux "environs" du temple, pour Bangkok il n'y aurait pas de différend entre les deux pays et donc pas de problème d'interprétation.

Tout au long de centaines de pages, la Thaïlande revient sans cesse sur l'affirmation selon laquelle il n'y aurait aucun lien entre les motifs de l'Arrêt et la décision elle-même. Or, les motifs sont indispensables pour justifier la décision. Et dans ce cas très précis, les motifs ont la même force juridique que la décision. Ce qu'un des défenseurs de la Thaïlande professe d'ailleurs dans ses cours universitaires, belle illustration de la faiblesse et de l'incohérence de l'argumentation thaïlandaise.

La décision de 1962, telle qu'elle a été motivée, signifie que la carte que la Cour a estimée indispensable pour se prononcer sur la souveraineté du Cambodge sur le temple a la même force obligatoire pour l'interprétation des "environs" du temple.

L'argumentation thaïlandaise fait fi de faits historiques incontestables : les

(suite page 3)

**Justice...** (suite de la page 2)

traités successifs passés entre ce pays et la France, puissance protectrice du Cambodge où la ligne frontalière arrêtée à partir de 1908 est sans cesse confirmée. Elle manipule les termes utilisés dans les documents échangés avec le Cambodge, en particulier le *Memorandum of Understanding* (MOU) signé le 14 juin 2000. Elle affirme que ce document prépare une nouvelle délimitation de la frontière alors que le mot n'existe pas dans le document et qu'on y parle de démarcation, ce qui signifie placer des marques nouvelles (des bornes) sur une frontière déjà délimitée pas des traités antérieurs. Des traités auxquels le MOU fait d'ailleurs explicitement référence en son article premier, de même qu'il fait explicitement référence aux "cartes qui sont le résultat des travaux de la Commission de Délimitation de la Frontière entre l'Indochine et le Siam créée par la Convention de 1904 et le Traité de 1907".

Autres faits historiques passés sous silence : la rupture des relations diplomatiques tout au long des années soixante et la situation qui a prévalu sur la frontière entre 1970 et 1998. La Thaïlande met en avant l'absence de protestations cambodgiennes sur la manière dont elle-même a interprété le terme "environnement" pour affirmer que le Cambodge partage la même interprétation et n'est donc pas fondé à introduire sa requête puisqu'il n'y aurait pas de différend.

Or, des documents fournissent la preuve que le Prince Norodom Sihanouk, Chef de l'Etat pendant les années soixante, n'a pas cessé de protester contre le refus des forces thaïlandaises de se retirer jusqu'à la frontière internationale reconnue depuis 1908 et que cela justifiait à ses yeux le refus de rétablir des relations diplomatiques avec Bangkok. Or, chacun sait qu'à partir de 1970, le Cambodge est dans un état de guerre civile dont les effets se sont faits sentir jusqu'à la disparition, en 1998, du mouvement des Khmers rouges, très présent dans la zone en question. Et le MOU signé deux ans plus tard ne donnait aucun motif au Cambodge de se plaindre puisque, comme on vient de le voir, il annonçait un nouvel abornement de la frontière sur la base des cartes mises en application à partir de

1908.

On le constate, la mauvaise foi thaïlandaise est totale et on pourrait multiplier l'énoncé des arguments qui alimentent les centaines de pages présentées à la CIJ. Ils sont tous de la même veine. La partie cambodgienne s'est employée à les réfuter les uns après les autres tout au long de cette procédure écrite. Elle a fourni à la Cour des documents qui confirment, sans contestation possible, le fait que, dès 1962, la Thaïlande ne partageait pas l'interprétation du Cambodge sur l'application de l'Arrêt de la CIJ. Et donc que sa demande en interprétation est tout à fait fondée.

Le dossier cambodgien est solide. L'argumentation de Phnom Penh s'appuie sur des faits et non sur des manipulations du passé et des interprétations spécieuses. Elle s'inscrit scrupuleusement dans le respect du droit international. Ce qui permet d'aborder avec confiance la procédure orale prévue du 15 au 18 avril 2013 à La Haye. Ensuite, il faudra attendre que la Cour se prononce. Sa décision est attendue pour le dernier trimestre de l'année. Raoul Marc Jennar, pour *Cambodge Nouveau*

## Coopération

### Le Cambodge souhaite inclure deux autres villes dans l'AIMF

Deux autres villes, Battambang et Kampong Cham, deviendront membres de l'Association internationale des maires francophones (AIMF), a annoncé Ieng Sophalet, assistant du Premier ministre Hun Sen, à l'issue de l'entretien du 2 avril à Phnom Penh entre le chef du gouvernement cambodgien et Bertrand Delanoë, président de l'AIMF et maire de Paris.

Samdech Hun Sen demandera au ministère de l'Intérieur d'inclure les villes de Battambang et de Kampong Cham dans l'AIMF lors de son Assemblée générale prévue en novembre de cette année.

De son côté, Bertrand Delanoë a hautement apprécié le développement rapide au Cambodge, en particulier à Phnom Penh, depuis sa première visite en 2003. Il s'est également félicité de la bonne coopération qu'il a pu nouer

avec les maires de Phnom Penh, de Siem Reap et de Kampot.

Les deux parties ont par ailleurs échangé des points de vue sur les défis majeurs dans les grandes villes, tels que les embouteillages, la pénurie d'énergie, la gestion des déchets, et les questions d'eau potable et d'incendie.

AKP

\* \* \* \* \*

### Départ d'un groupe de 152 casques bleus de l'armée cambodgienne au Soudan du Sud

Sous couvert de l'Organisation des Nations Unies (ONU), un groupe de 152 casques bleus de l'armée cambodgienne est parti le 4 avril pour accomplir une mission de maintien de la paix de l'ONU au Soudan du Sud.



Phnom Penh 4 avril 2013: Sous la présidence du vice-Premier ministre Tea Banh, ministre de la Défense, cérémonie de départ des troupes cambodgiennes pour une opération de maintien de la paix au Soudan du Sud, sous l'égide de l'ONU. (Photo AKP)

(suite page 4)

**Coopération...** (suite de la page 2)

Une cérémonie avait été organisée le matin même à l'aéroport militaire de Pochentong en présence du vice-Premier ministre Tea Banh, ministre de la Défense nationale.

Ce groupe de casques bleus composé de gendarmes -No. 711- et de corps médicaux -No. 808- remplacera leurs homologues qui ont accompli leur mission d'un an et rentraient au Cambodge le 6 avril.

Actuellement, les forces armées ont non seulement pour tâche de défendre la nation, mais aussi d'accomplir la mission de maintien de la paix dans divers pays, a souligné S.E. Tea Banh.

De 2006 à 2012, le Cambodge a envoyé 1.235 soldats pour participer aux opérations de maintien de la paix de l'ONU au Soudan, au Tchad, en Afrique centrale et au Liban. *AKP*

**Politique**

**Le Premier Ministre Hun Sen demande aux autorités locales de maintenir une atmosphère politique neutre lors des prochaines législatives**

Le chef du gouvernement a appelé les autorités compétentes, à tous les échelons, d'accorder des conditions favorables à tous les Partis politiques au cours des prochaines législatives qui se tiendront le 28 juillet 2013.

"Tous les Partis politiques se préparent actuellement pour les prochaines élections, une concurrence politique et non une confrontation armée comme dans les décennies passées", a-t-il déclaré à l'occasion d'une remise de diplômes devant 2,588 étudiants de l'Université Royale de Phnom Penh, organisée le 2 avril à Koh Pich, dans la capitale.

Le Premier ministre a par ailleurs appelé les institutions nationales, les autorités provinciales et les forces armées à coordonner leurs efforts pour maintenir une atmosphère politique d'impartialité et de liberté lors des prochaines élections.

"Ne pas transformer les élections en une division nationale", a-t-il souligné.

"Tous les Partis politiques doivent jouir de leur liberté d'action dans les localités, le droit des citoyens doit être respecté sans tenir compte de leur tendance politique. La sécurité et la sûreté doivent être assurées pour tous les Partis politiques au cours de leur rencontre avec les citoyens", a-t-il ajouté. *AKP*

**Economie**

**BM: La croissance économique au Cambodge atteindrait 7% cette année**

Selon un rapport de la Banque mondiale (BM), le Cambodge pourrait obtenir une croissance économique de 7% en 2013 ainsi qu'en 2014.

Le rapport présenté dans un communiqué de presse souligne que la prévision de cette haute croissance économique est basée sur la croissance dans les domaines agricole et touristique.

De la même source, la confection, grande source d'exportation, allait s'améliorer grâce à la relance de l'économie des Etats-Unis et de l'Europe, tandis que le domaine de construction se stabiliserait.

Le taux d'inflation se situerait, selon les estimations, à 3% alors que les recettes intérieures du pays connaîtraient une augmentation.

Lors de la récente clôture de la réunion annuelle du ministère de l'Agriculture, des Forêts, de la Chasse et de la Pêche, le ministre Chan Sarun a fait savoir que le domaine agricole avait connu en 2012 une hausse moyenne de 4,3%, grâce à une récolte de 9,29 millions de tonnes de riz, et plus de 3 millions de tonnes excédentaires de riz décortiqué.

Pour ce qui est du tourisme, le ministère de tutelle a prévu que le Cambodge pourrait accueillir 3,5 millions de visiteurs en 2013.

Durant le premier trimestre 2013, le volume des échanges commerciaux du Cambodge a augmenté de 21%.

La Banque asiatique de développement (BAD) a récemment prévu que la croissance économique du Cambodge atteindrait 7,2% cette année et 7,5% en 2014, contre 6,7% et 7,2% respective-

ment d'après le Fonds monétaire international (FMI). *AKP*

\* \* \* \* \*

**Le Cambodge surfe sur la vague textile**

Les relocalisations massives de Chine profitent au royaume.

L'absence de quotas à l'importation aux Etats-Unis et en Europe constitue un atout important.

Installée dans les proches faubourgs de Phnom Penh, cette usine de textiles et ses 3.000 employés produisent aujourd'hui pour les grandes marques internationales.

Elle est l'une des 370 usines exportatrices installées dans le royaume. Et leur nombre augmente rapidement. Au cours des deux dernières années, pas moins de 150 installations nouvelles, dont 102 pour la seule année 2012, ont jeté leur sac sur la terre khmère. Il s'agit majoritairement de relocalisations venues de pays voisins, surtout de Chine. "Les usines appartiennent à 80% à des groupes chinois et à 10% à des coréens" explique la codirectrice de l'usine Porphin Van, également responsable régionale pour la maison mère.

Cet intérêt soudain pour ce pays de 14 millions d'habitants ne tient pas au hasard. La forte augmentation des salaires dans la région (Chine, Thaïlande et Vietnam) explique en grande partie ce mouvement selon le GMAC (Garment Manufacturers Association of Cambodia). Le salaire de base, c'est aujourd'hui l'un des éléments clefs de la stratégie du Cambodge.

Pour attirer les investissements, le Cambodge a une autre carte maîtresse qui n'a rien à voir avec la faiblesse des coûts de fabrication. Il offre l'avantage d'être en dehors des quotas à l'importation sur les textiles dans l'Union européenne et aux Etats-Unis. C'est précisément cette réglementation qui devrait assurer, à moins d'une inflexion, l'avenir de la filière pour cinq à dix ans, selon les experts. D'ici là, l'intégration en 2015 du Cambodge à la zone de libre échange de l'ASEAN aura permis aux investisseurs de réorienter leurs exportations. *LES ÉCHOS*

(suite page 5)

**Economie...** (suite de la page 4)

### Les chiffres clefs

#### 350.000

Le nombre d'emplois créés Les 370 usines exportatrices, dont 102 nouvelles l'an dernier, emploient principalement des femmes.

#### 80 % des exportations

Les flux vers l'Union européenne ont progressé de quelque 70 % en 2011.

#### 17,4 % La contribution au PIB en 2011

Le textile est avec l'agriculture et le tourisme l'un des trois secteurs à fort potentiel.

### Eau courante

#### La Régie des eaux de Phnom Penh face au défi de la croissance urbaine

Face à une demande amenée à doubler en dix ans, la Régie des eaux de Phnom Penh lance une nouvelle usine



Les bassins filtrants de l'usine Niroth

de production d'eau potable. En vingt ans, l'opérateur s'est métamorphosé, faisant d'un système en déshérence l'un des plus performants des pays du Sud.

\* \* \* \* \*

#### Une renaissance saluée internationalement

Beaucoup l'ignorent, mais le réseau en eau de Phnom Penh est

unaniment salué comme une réussite (très différent de la situation dans le reste du pays, où l'accès à l'eau courante reste problématique). La Régie s'est même vue décerner en 2010 le Stockholm Industry Water Award, récompense internationale décernée aux industries menant une action significative pour la protection de la ressource en eau. Un résultat qu'il aurait été hasardeux de pronostiquer il y a vingt ans, quand au sortir de la guerre, les infrastructures datant de la colonisation française subissaient des pertes énormes (fuites, détournements), et que les factures n'étaient réglées que par une minorité. "Nous sommes passés d'un des pires réseaux au monde avec 75-80% de pertes, à seulement 6-7%. A titre de comparaison, un pays comme la France est à environ 20% de pertes", remarque Julien Dupont. En outre, la qualité de l'eau est conforme aux standards de l'OMS, et peut donc en théorie être consommée (les éventuelles réserves tiennent à la qualité des tuyaux en PVC ou du réservoir en bout de chaîne, chez les particuliers).



Les réservoirs modèle Gustave Eiffel

Cette démarche fut remarquée, et la Régie bénéficia alors du soutien des bailleurs de fonds internationaux. L'Agence Française de Développement, la coopération japonaise (JICA), la Banque Mondiale et la Banque Asiatique de Développement, entre autres, ont ainsi financé le remplacement des canalisations et l'extension du réseau. La vénérable usine d'eau potable de Chroy Changvar, avec ses deux ré-

servoirs conçus par Gustave Eiffel, a été modernisée et sa capacité augmentée. Une bonne gestion qui aura permis dès la fin des années 1990 à la Régie d'assurer un service d'eau courante 24 heures sur 24, pour un coût à l'utilisateur parmi les plus bas au monde (avec une tarification spéciale destinée aux ménages les plus modestes). Un cercle vertueux qui explique la visite faite à la Régie par le Premier ministre français Jean-Marc Ayrault lors de sa récente venue : une démonstration de coopération réussie qui montre qu'il n'y a pas de fatalité aux dysfonctionnements observés dans d'autres secteurs. *LE PETIT JOURNAL*

### Culture

#### En juin à Phnom Penh réunion du Comité du Patrimoine Mondial de l'UNESCO

Par Azedine Beschouch, de l'Institut de France

La 37<sup>ème</sup> session du Comité du Patrimoine Mondial de l'UNESCO se tiendra à Phnom Penh, du 16 au 27 juin prochain. L'ouverture aura lieu au Palais de la Paix sous la présidence du vice-Premier ministre Sok An, qui est président de la Commission nationale de l'UNESCO, et président de l'Autorité nationale APSARA qui gère le Parc archéologique.

Le président Sok An est ainsi une autorité internationale reconnue et il est en même temps lié à tous les ministères cambodgiens concernés. On peut ajouter qu'il a été pour beaucoup dans l'inscription de Preah Vihear sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Unesco. Preah Vihear est maintenant un site bien connu, de plus en plus visité, et financièrement aidé par le Japon, l'Italie...

(suite page 6)

**Culture...** (suite de la page 7)

La séance de clôture de cette session du Comité aura lieu à Siem Reap. Cette rencontre a lieu chaque année. C'est chaque fois un événement considérable qui met en relation des professionnels, des experts de haut niveau venant de toutes les parties du monde, archéologues, architectes, ingénieurs, experts, aménageurs de sites, fondations, gestionnaires, décideurs politiques. Canadiens, Marocains, Chinois, Espagnols, Cambodgiens, Japonais, Italiens, Français, Africains du Sud, Indiens ... se rencontrent, échangent, dialoguent, sans enjeu politique, avec le seul lien de la culture et du patrimoine.

À Phnom Penh se réuniront non seulement les délégués des 21 membres du Comité, mais également les représentants de tous les Etats parties à la Convention du Patrimoine mondial, c'est-à-dire 190 pays, la presque totalité des pays existants. Chaque pays enverra une délégation comprenant de 1 à 30 délégués, de sorte que cette 37ème session du Comité du Patrimoine Mondial réunira entre 700 et 800 personnes.

L'organisation de la rencontre est pilotée par la présidence du Conseil des ministres et la commission nationale de l'Unesco qui est l'organe de coordination. On pratiquera principalement 3 langues, français, anglais, espagnol, mais aussi l'arabe, le russe, le chinois et bien sûr le khmer. Il y aura 14 interprètes. *CN*

**Danse****Les apsaras sont de retour**

Les poignets et les doigts se courbent, semblant défier les lois humaines de la souplesse. Une grâce indescriptible émane de ces

**gestes ancestraux, censés porter vers l'au-delà les souhaits des rois khmers. Les apsaras, déesses dansantes, sont de retour.**



Les regards sont énigmatiques, éthérés. Les mains se font fruits, fleurs, feuilles. Les jeunes filles, héritières d'un savoir tombé en désuétude, travaillent d'arrache-pied pour le maintenir en vie.

Dans les années 70, le régime marxiste totalitaire des Khmers rouges avait tout détruit pour reconstruire une société nouvelle. A terre la médecine, l'éducation, la monnaie. Exécutés sommairement les bourgeois et les intellectuels. Près de deux millions de personnes sont mortes. Forcément, la danse n'y a pas survécu.

Mais la voilà qui revient peu à peu, après l'analyse méthodique, par les experts, des mouvements sculptés sur les murs des temples d'Angkor, joyau architectural mondial situé dans le nord du pays.

On voit donc les danseuses dans les cérémonies officielles et les réceptions des grands hôtels. La danse elle-même a été inscrite par l'Unesco au Patrimoine culturel immatériel.

Les danseuses sont choisies dès

l'âge de sept ans, pour leurs capacités et leur beauté mais aussi la souplesse et l'élégance des mains. La suite n'est que travail, répétition, souffrance.

A Phnom Penh, une école des Beaux-Arts forme une nouvelle génération de danseuses. Les statistiques officielles manquent, mais enseignants et responsables affirment qu'il existe désormais quelques centaines de jeunes apsaras dans le pays.

Peu à peu, la pierre s'est remise à bouger. Le mythe redevient réalité. *AFP-LE PETIT JOURNAL*

\* \* \* \* \*

**Séquence émotion au Sporting d'été de Monaco pour la dernière représentation du Ballet royal du Cambodge.**

*La princesse Caroline de Hanovre a longuement étreint le petit Timi qui lui tendait un bouquet de fleurs (Photo Eric Duliere)*

Le spectacle était sur scène, bien sûr, mais aussi en dehors. Notamment à l'arrivée de la princesse Caroline de Hanovre qui a longuement étreint le petit Timi qui lui tendait un bouquet de fleur.

L'aînée des sœurs du prince Albert II a ensuite rencontré la princesse cambodgienne Norodom Buppha Devi, et le prince Sisowath Tesso, en présence du directeur artistique du Printemps des arts, Marc Monnet. *NICE MATIN*

\* \* \* \* \*

## *La position du Cambodge*

### **Le discours de S.E Hor Namhong Vice Premier ministre, Ministre des Affaires étrangères**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Cour,

(...) **2.** Comme je l'avais indiqué lors de l'ouverture des plaidoiries le 15 avril, il me revient d'insister sur l'importance que le Cambodge accorde à la décision de la Cour qui va certainement conditionner les relations entre les deux Etats, et dont dépendent la paix et la sécurité dans la région. Car, le Cambodge est persuadé que la Cour a un rôle fondamental dans la paix entre les peuples. Sans interprétation définitive de l'arrêt du 15 juin 1962, la situation de statu quo qui en résulterait aurait certainement des conséquences fâcheuses qui empêcheraient d'autant la nécessité de vivre dans un environnement amical, paisible et coopératif entre les deux Etats, d'autant que la Cour doit être consciente de la manière dont la Thaïlande refuse d'appliquer les mesures conservatoires décidées par votre Cour dans son ordonnance du 18 juillet 2011.

**3.** (...) Les revendications sans fondement des 4,6 km<sup>2</sup> de la part de la Thaïlande confirmées dans une publication officielle du Ministère des Affaires étrangères de la Thaïlande en 2011, les occupations militaires de certaines portions de nos territoires dans les environs du Temple et les agressions armées consécutives à ces différends ont provoqué morts, blessés et déplacements de population. Ceci n'est plus acceptable.

Il y a donc là des faits nouveaux récents qui justifient la demande en interprétation du Cambodge. J'estime que votre Cour ne doit pas l'ignorer au moment de prendre sa décision. Il en résulte que le Cambodge attend avec sérénité la décision que vous prendrez pour clore définitivement ce différend (...) qui empêche le développement de relations paisibles entre deux voisins que tout devrait rapprocher.

(...)

**5.** Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les juges,

le Cambodge en vient maintenant aux conclusions qu'il souhaite soumettre à votre Cour. Pour cela il rappellera tout d'abord différents points conclusifs énoncés dans ses écritures et plaidoiries orales :

- Que les conclusions soumises à la Cour par chacune des deux Parties démontrent, à la lumière des faits en eux-mêmes, que les Parties sont en désaccord sur le sens et la portée de l'arrêt de 1962 ;
- Que les différends entre les Parties portent tant sur l'interprétation du premier paragraphe que sur l'interprétation du deuxième paragraphe du dispositif de l'arrêt de 1962, ainsi que sur le lien inséparable entre ces deux paragraphes ;
- Que chacun desdits différends se rapporte à ce que la Cour a décidé avec force obligatoire, y compris "une divergence de vue si tel ou tel point a été décidé avec force obligatoire" ;
- Que les constatations de la Cour dans l'arrêt du 15 juin 1962 sur le caractère obligatoire de la ligne de la carte de l'annexe 1 sont inséparables du dispositif et indispensables pour l'interprétation de l'arrêt ;
- Qu'en raison de ce que la Cour a décidé concernant le statut juridique de la carte de l'annexe 1 comme représentant la frontière entre les deux Etats, les expressions "(...) en territoire relevant de la souveraineté du Cambodge" (point 1 du dispositif) et "(...) en territoire cambodgien" (point 2 du dispositif) doivent être comprises à la lumière de cette frontière dans la région du Temple de Préah Vihéar ;
- Que l'obligation de retrait énoncée dans le paragraphe 2 du dispositif doit être comprise comme une obligation continue qui s'étend à l'ensemble du territoire qui relève de la souveraineté du Cambodge ainsi défini dans la zone en litige.

**6.** Rejetant les conclusions du Royaume de Thaïlande, et sur la base des points qui précèdent, le Cambodge prie respectueusement la Cour, en application de l'article 60 de son Statut, de répondre à la requête du Cambodge portant sur l'interprétation de son arrêt du 15 juin 1962. Selon le Cambodge :

"(...) le Temple de Préah-Vihéar est situé en territoire relevant de la souveraineté du Cambodge" (point 1 du dispositif), (...) Dès lors, l'obligation pour la Thaïlande de "retirer tous les éléments de forces armées ou de police ou autres gardes ou gardiens qu'elle a installés dans le Temple ou dans ses environs situés en territoire cambodgien" (point 2 du dispositif) est une conséquence particulière de l'obligation générale et continue de respecter l'intégrité du territoire du Cambodge, territoire délimité dans la région du Temple et ses environs par la ligne de la carte de l'annexe 1 sur laquelle l'arrêt de la Cour est basé. ■